

Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Habitat



1. Le Rapport de présentation

2. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

3. Le Programme d'Orientations et d'Actions (POA)

4. Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

5. Les Pièces réglementaires

6. Les Annexes



Pour en savoir plus sur le contenu du PADD et du diagnostic qui a servi à l'élaboration du PADD :

scannez le QR Code

Le **PADD** est un document du PLUi-H qui définit les grandes orientations de développement et d'aménagement à l'échelle de la Métropole. Il a pour ambition de concilier attractivité, sobriété et solidarité pour une Métropole résiliente et agréable à vivre. Il sert de cadre pour définir le travail réglementaire à venir sur le territoire.

Le **PADD** est composé de deux parties :

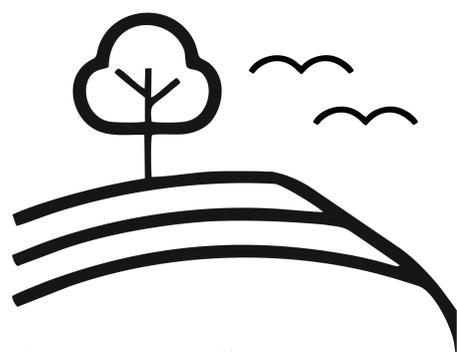
1 - LE SOCLE

Il décline en orientations générales la vision métropolitaine de son projet de planification au travers de **3 grands axes** :

Axe 1 : Préserver et valoriser les ressources du territoire

Axe 2 : Offrir un cadre de vie désirable dans une métropole des courtes distances

Axe 3 : Préparer la métropole de demain : innovante, solidaire et attractive



2 - LE SCÉNARIO D'ACCUEIL ET D'AMÉNAGEMENT

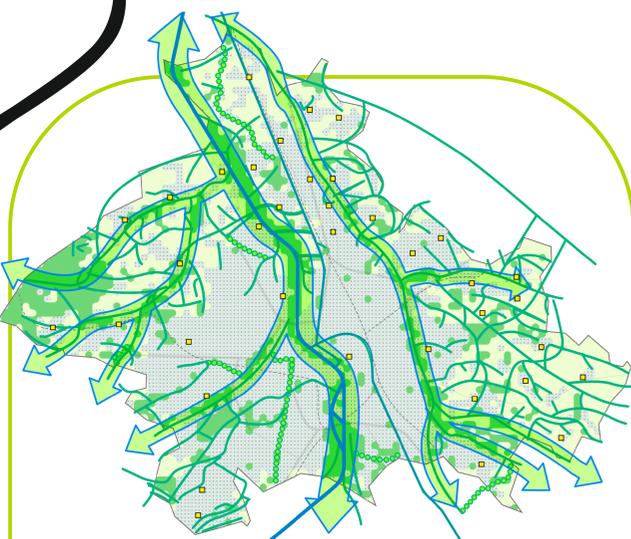
Cette partie décline les besoins d'accueil du territoire, les résultats de l'étude de densification et les besoins en matière de consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers (ENAF) à travers des données chiffrées et cartographiques.

Toulouse Métropole doit se préparer à accueillir sur la période **2025-2035** :

- environ **90 000 habitants**,
- nécessitant la production de **72 000 logements**,
- l'accueil de **51 000 emplois** pour répondre aux besoins des entreprises,
- et la réalisation des équipements publics accompagnant ce développement.

Faire de la préservation des ressources le point de départ du projet d'aménagement

Objectif : modérer la consommation d'ENAF de **50 %** par rapport aux 10 ans précédant l'arrêt du PLUi-H et planifier l'ouverture à l'urbanisation de **550 ha maximum**.



Faire de la Trame Verte et Bleue un élément fondateur du projet

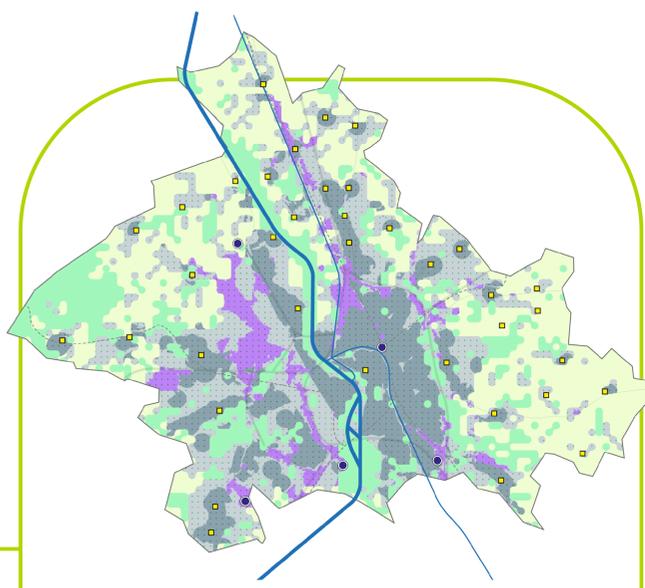
- Protéger les réservoirs de biodiversité
- Préserver les corridors écologiques
- Restaurer et créer des corridors écologiques
- Préserver les espaces de mobilité des cours d'eau et leurs ripisylves
- Maintenir et renforcer les bénéfices écosystémiques de la nature en ville et la perméabilité des sols
- Articuler les interfaces entre réservoirs de biodiversité et urbain

Préserver les espaces agricoles pour pérenniser l'activité

- Garantir les conditions d'exploitation (pérennité foncière, accès, sols fertiles ...)
- Articuler urbain et agriculture

Éléments de repère

- Centre ville
- Réseau de voiries principales
- Réseau ferré



Mobiliser l'enveloppe urbaine pour limiter l'étalement urbain

- Développer la mixité des fonctions au sein de l'enveloppe urbaine
- Prioriser le développement dans les secteurs préférentiels
- Permettre l'évolution des espaces urbanisés
- Adapter les milieux urbains au changement climatique

Accompagner le dynamisme économique

- Structurer le développement économique autour des campus d'excellence
- Impulser le renouvellement et la recomposition des espaces économiques les plus stratégiques

Éléments de repère

- Centre ville
- Réseau de voiries principales
- Réseau ferré

Développer la ville sur elle-même pour répondre à l'attractivité du territoire

Objectif : accueillir plus de **75 %** des logements au sein de l'enveloppe urbaine.

